Session 2019

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECTEUR PRODUCTION

Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION

Durée : 2 heures Coefficient : 1

SUJET

Les réponses sont à noter sur votre copie.

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11 Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous que cet exemplaire est complet.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 1/11

SUJET

Composition du sujet :

Parties	Intitulés	Pages
1	Série de questions	3
2	Trois sujets au choix Sujet A: Comment réaliser un projet de création ou de reprise d'entreprise? Sujet B: Comment mettre en œuvre une démarche respectueuse de l'environnement dans une organisation de votre secteur professionnel? Sujet C: Pourquoi choisir la rupture conventionnelle?	4 à 5
Dossier documentaire	7 annexes	6 à 11

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 2/11

PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie.

Vous venez d'être embauché dans la SARL JOUONS, et prenez votre poste ce jour. Cette entreprise française fabrique et commercialise des jouets pour enfants. Elle dispose de plusieurs magasins de vente.

Votre responsable vous remet des documents pour vous aider à vous familiariser avec l'entreprise et le marché du jouet.

Vous prenez connaissance des annexes 1 et 2.

- 1 Indiquer l'activité principale de l'entreprise JOUONS dans laquelle vous êtes salarié.
- 2 Repérer un indicateur montrant que la situation économique et financière de l'entreprise JOUONS n'est pas bonne.
- 3 Retrouver la nature du résultat de l'entreprise JOUONS en 2018.
- 4 Préciser comment le marché du jouet a évolué entre 2016 et 2017.
- 5 Retrouver l'origine des difficultés rencontrées sur le marché du jouet.
- 6 Justifier l'incidence du recul démographique sur le marché du jouet.

Dans le cadre de votre journée d'accueil vous visitez l'entreprise. Votre responsable vous présente, entre autres, les nouveautés :

- ✓ La mise en place d'un atelier de fabrication de jouets en bois « haut de gamme ».
- ✓ La nouvelle salle dédiée au e-commerce.
- 7 Indiquer deux raisons qui ont poussé votre employeur à créer cette nouvelle gamme de produits.
- 8 Expliquer l'intérêt pour l'entreprise de mettre en œuvre le e-commerce.

Vous travaillez maintenant depuis quelques mois dans l'entreprise. Votre employeur vous informe qu'il souhaite acquérir trois ordinateurs. Vous prenez connaissance de l'annexe 3.

- 9 Repérer le nom et la qualité du partenaire de la SARL JOUONS dans l'annexe 3.
- 10 Expliquer l'utilité de ce document pour la SARL JOUONS.
- 11 Préciser à quoi s'engage la SARL JOUONS si elle accepte et signe ce document.

En salle de repos, vous échangez avec des collègues. Depuis quelques temps ils demandent au chef d'entreprise une augmentation de salaire. Celui-ci refuse expliquant que le marché du jouet reste fragile. Mécontents, certains salariés proposent de cesser le travail et de se mettre en grève. Vous prenez connaissance de l'annexe 4.

- 12 Indiquer s'il s'agit d'un motif légal de grève en justifiant votre réponse.
- 13 Préciser la conséquence de la grève sur le contrat de travail des salariés grévistes.
- 14 Préciser la conséquence de la grève sur la rémunération des salariés grévistes.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 3/11

PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat ou de la candidate

Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C).

Dans un <u>développement structuré</u>, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos <u>connaissances</u> et en vous référant à la <u>spécialité du baccalauréat professionnel</u> que vous présentez.

SUJET A : Comment réaliser un projet de création ou de reprise d'entreprise ?

Après quelques années d'expériences professionnelles, vous décidez de concrétiser votre projet de devenir entrepreneur.

Ce jour, vous réalisez une analyse argumentée pour exposer comment réaliser un projet de création ou de reprise d'entreprise, analyse que vous présenterez dans un développement structuré.

<u>En introduction</u>, vous présenterez votre idée de création ou de reprise d'entreprise, ainsi que le secteur d'activité concerné.

Dans <u>le développement</u>, en vous appuyant sur vos expériences professionnelles et sur **l'annexe 5**, vous :

- illustrez et expliquez, la ou les activité(s) envisagée(s), les compétences nécessaires pour mener à bien votre projet et les différents partenaires que vous pouvez solliciter.
- expliquez et illustrez les différentes étapes par lesquelles vous allez passer pour mener à bien votre projet.

<u>En conclusion</u>, vous exposerez les raisons pour lesquelles vous avez choisi de devenir chef d'entreprise.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 4/11

SUJET B - Comment mettre en œuvre une démarche respectueuse de l'environnement dans une organisation de votre secteur professionnel ?

Vous venez d'obtenir votre baccalauréat professionnel et vous êtes sensibilisé par le développement durable.

Vous venez d'être recruté dans une entreprise qui vous donne l'occasion de mettre à profit votre motivation. À l'aide de l'annexe 6 et de votre expérience, vous proposez à votre employeur une réflexion structurée afin de mettre en œuvre le développement durable dans votre organisation.

Présenter dans un développement structuré les impacts d'une organisation de votre secteur sur l'environnement puis les actions que vous pourriez mettre en œuvre en faveur du développement durable.

<u>En introduction</u>, vous présenterez votre secteur d'activité et vous préciserez la notion de développement durable.

Dans <u>le développement</u>, en vous appuyant sur **l'annexe 6**, vos connaissances et votre expérience, vous devez :

- présenter les impacts de l'activité de votre organisation sur l'environnement ;
- proposer des actions correctrices que votre organisation pourrait mettre en œuvre.

<u>En conclusion</u>, vous expliquerez pourquoi il est important que votre organisation s'inscrive dans une démarche respectueuse de l'environnement.

SUJET C - Pourquoi choisir la rupture conventionnelle ?

Vous êtes actuellement salarié dans une organisation du secteur d'activité de votre baccalauréat professionnel. Vous venez d'être reçu par le responsable du personnel concernant votre demande de rupture conventionnelle.

Ce jour, vous réalisez une analyse argumentée pour exposer **pour quelles raisons la rupture conventionnelle peut être choisie**, analyse que vous présenterez dans un développement structuré.

<u>En introduction</u>, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité et le contexte d'exercice de votre métier.

Dans le développement, en vous appuyant sur votre expérience et sur l'annexe 7, vous :

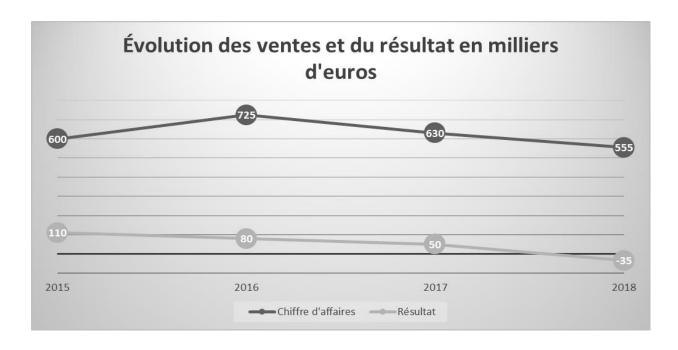
- expliquez les différents types de rupture du contrat de travail ;
- exposez et illustrez les avantages de la rupture conventionnelle pour l'entreprise et pour le salarié.

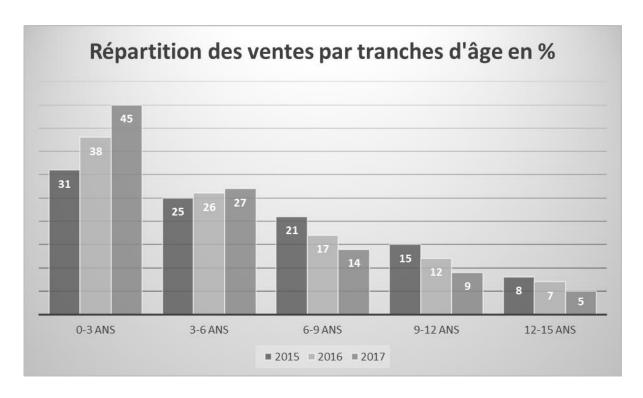
En conclusion, vous préciserez l'intérêt pour un salarié démissionnaire de quitter une entreprise en bons termes.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 5/11

Dossier DOCUMENTAIRE

ANNEXE 1 – Chiffres clés de la SARL JOUONS (uniquement pour la PARTIE 1)





Source : Documents de l'auteur

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 6/11

MARCHÉ & CONSOMMATION EN FRANCE

MARCHÉ

source NPD panel consommateurs

EN 2017 : 3,44 MILLIARDS D'€ (+ 0,4 % vs 2016)

ANNÉES	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CA (milliards d'€)	3,14	3,20	3,28	3,40	3,43	3,44
Évolution en %	- 2 %	+1%	+ 2,8 %	+ 3,7 %	+ 0,8 %	+ 0,4 %

DISTRIBUTION

Evolution

source NPD panel consommateurs

COMMERCES SPÉCIALISTES JOUETS : 40 % -3% HYPERMARCHÉS - SUPERMARCHÉS : 32 % -2% VENTES PAR INTERNET : 19 % +14% AUTRES : 9 % +13%

CHIFFRES 2017

source NPD panel consommateurs

Nombre de jouets vendus : 239 millions
Dépenses annuelles/enfant (0-11 ans) : 304 €

• Prix moyen/jouet: 14,40 €

Source : <u>http://www.fjp.fr/info/marche/le-marche-du-jouet/</u> - publié en 2018 et modifié par l'auteur

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU JOUET

Les grandes enseignes de jouets Toys"R"Us et La Grande Récré rencontrent de grandes difficultés à cause d'une offre qui n'est plus adaptée et à cause de l'e-commerce. [...] Le groupe français qui détient La Grande Récré va se placer en cessation de paiement.[...]

Un problème d'offre

Les envies des enfants ont changé. Ils veulent de plus en plus de digital, des smartphones, des écrans, des jeux vidéos. [...] Il n'y a qu'à voir Lego qui semble pourtant éternel, – on a tous joué avec ces petites briques – après 12 ans de croissance des ventes, son activité a plongé en 2017 [...].

C'est bête, on n'y pense pas forcément mais si le marché du jouet recule dans l'hexagone, c'est aussi parce qu'il y a un recul démographique. En France depuis 2015, il y a 2 % de naissances en moins par an. Cela représente 50 000 naissances de moins et autant d'enfants qui ne vont pas recevoir de cadeaux dans les années à venir.

Source: https://www.francetvinfo.fr - 2018

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 7/11

ANNEXE 3 - Document commercial – DEVIS (uniquement pour la PARTIE 1)

SOCIÉTÉ ORDINET 25, boulevard Ney

75018 PARIS N° Siren 752456937

Référence : Dev N° 86 Date : 1-6-2019 N° client : JOU 135

DEVIS

SARL JOUONS 17, rue Bach 75011 PARIS

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT	Total
3	Ordinateur BEL Référence 333s Processeur Intel®, Système d'exploitation Windows 10 Professionnel, 4 Go de mémoire	500,00€	1 500,00 €
		Total HT	1 500,00 €
		TVA 20 %	300,00€
		Total TTC	1 800,00 €

Si ce devis vous convient, veuillez nous le retourner signé précédé de la mention :

« BON POUR ACCORD ET EXÉCUTION DU DEVIS »

Date Signature

Validité du devis : 3 mois

Conditions de règlement : paiement comptant à la commande

Source : Document de l'auteur

ANNEXE 4 - La grève (uniquement pour la PARTIE 1)

Cesser le travail pour défendre des revendications professionnelles est un droit reconnu à tout salarié. Tant qu'il est exercé dans des conditions normales (sans violence, séquestration, dégradations de matériel...), le droit de grève ne peut justifier ni sanction, ni licenciement [...].

Des revendications professionnelles

La grève a pour objectif de défendre des revendications professionnelles portant par exemple, sur la rémunération [...], les conditions de travail [...], l'horaire ou la durée du travail, la situation de l'emploi [...]. Les revendications doivent être présentées à l'employeur (par les grévistes ou un syndicat) avant le déclenchement du mouvement [...].

Un mouvement collectif

La grève doit être suivie par au moins deux salariés. La cessation du travail peut être limitée à une fraction du personnel [...]. Mais l'arrêt de travail d'un seul salarié n'est pas une grève, sauf si son action répond à un mot d'ordre national ou s'il est le seul salarié de l'entreprise [...].

Source: http://travail-emploi.gouv.fr - septembre 2018

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 8/11

ANNEXE 5 - Quelques pistes pour créer ou reprendre une entreprise (uniquement pour le sujet A)

Vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir <u>monter des projets</u> que vous avez en tête. Parmi ceux-ci, certains concernent **la création ou la reprise d'activité.** Quelle que soit la nature du projet, les grandes étapes de sa construction sont similaires, mais la création ou la reprise d'entreprise implique une approche un peu différente.

Sachez que l'âge et les diplômes ne sont pas forcément un critère de réussite, mais qu'il est essentiel de **bien réfléchir** et de **se faire accompagner** par des professionnels, comme ceux de « l'Espace Initiatives Jeunes », le « C.F.E. ¹»

En effet, les chances de réussite et de pérennisation de votre projet sont très sensiblement augmentées si vous êtes conseillé tout au long de votre parcours.

Tout projet de création ou de reprise commence par une idée. Qu'elle naisse d'une expérience, d'un savoir-faire, il s'agit souvent au départ d'un désir qui mûrit avec le temps. Si votre idée est innovante et originale, n'oubliez pas de la protéger auprès de l'INPI ².

Pour assurer la faisabilité commerciale du projet, il faut réaliser une étude de marché, afin de connaître les attentes des clients potentiels et de réduire les risques.

Il est évident que, pour créer ou reprendre une entreprise, la question d'argent s'impose et il faut trouver le financement du projet, plusieurs solutions sont envisageables.

Le futur entrepreneur devra s'inscrire dans un cadre juridique pour lui permettre d'exister en toute légalité. Il devra choisir un statut, selon qu'il veuille exercer seul ou avec un ou plusieurs associés.

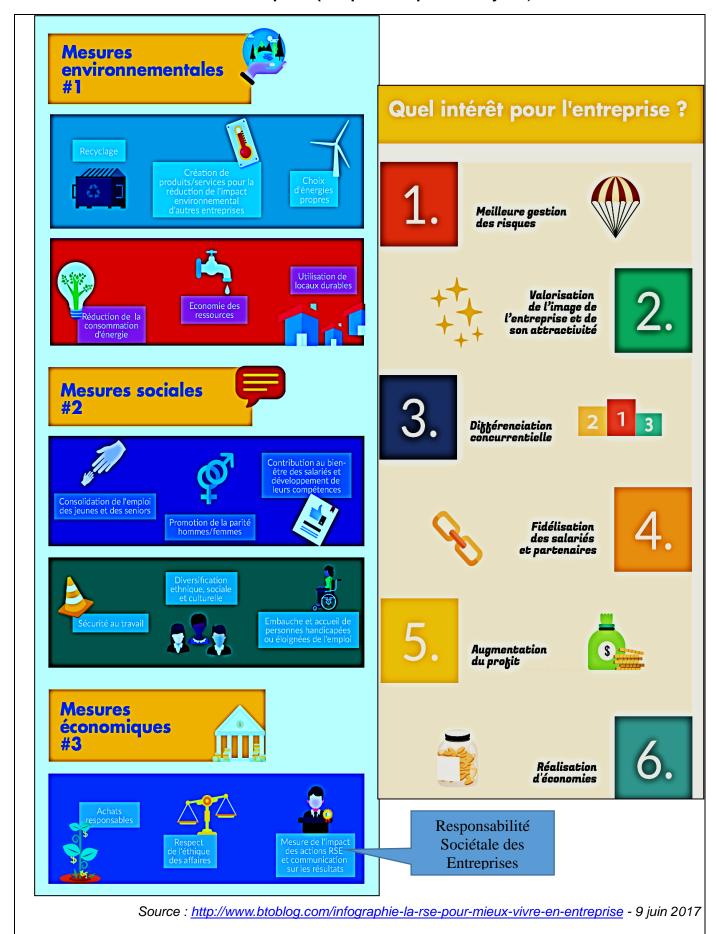
¹ CFE : Centre de Formalité des Entreprises

² INPI: Institut National de la Protection Industrielle

Source : Document de l'auteur - septembre 2018

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 9/11

Annexe 6 - Mieux vivre en entreprise (uniquement pour le sujet B)



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 10/11

ANNEXE 7 - Rupture conventionnelle - Procédure et indemnités (uniquement pour le sujet C)

La rupture conventionnelle est une convention par laquelle un employeur et un salarié s'accordent pour rompre le contrat de travail de ce dernier, moyennant le versement d'indemnités de rupture par l'entreprise. Il s'agit un mode de rupture amiable du contrat de travail, qui doit être distingué du licenciement ou de la simple démission.

La rupture conventionnelle met fin au contrat de travail du salarié, qui bénéfice d'indemnités de départ en contrepartie. Leur montant est librement négocié mais la réglementation du travail fixe toutefois un seuil minimal. La somme versée par l'employeur doit ainsi être au moins égale au montant des indemnités de licenciement que le salarié aurait perçu s'il avait été licencié. Le salarié reste libre de négocier le versement d'un montant plus important.

La proposition initiale peut être aussi bien émise par l'employeur que par le salarié.

Pour l'employeur, ce mode de rupture amiable peut être un moyen de se séparer d'un salarié « en douceur » en évitant de recourir à une procédure de licenciement. Les risques de se retrouver aux prud'hommes sont nettement moins importants qu'en cas de rupture du contrat par l'employeur, les litiges en lien avec une rupture conventionnelle étant relativement rares par rapport à ceux liés au licenciement.

Pour le salarié, la rupture conventionnelle présente des atouts sur le plan financier : elle permet de toucher des indemnités (parfois importantes) tout en touchant ensuite le chômage si le salarié ne retrouve pas immédiatement du travail. Pour le salarié qui souhaite quitter son emploi, la rupture conventionnelle est donc bien plus qu'une démission qui, sauf exceptions, ne donne droit ni aux indemnités ni aux allocations chômage.

L'accord de rupture conventionnelle doit être formalisé par une convention écrite et signée par les deux parties. Pour être valable, doit dans tous les cas comporter certaines mentions obligatoires et notamment le montant des indemnités de rupture. Après avoir signé, le salarié doit se voir remettre au moins un exemplaire de la convention.

Le salarié et l'employeur ont chacun 15 jours pour revenir sur leur engagement. Le point de départ de ce délai de rétractation est fixé au lendemain du jour de signature de la convention. Dans un souci de preuve, la partie qui se rétracte doit en informer l'autre par un courrier adressé en recommandé.

Le simple échange de consentement ne suffit pas pour valider une rupture conventionnelle. L'accord doit en effet obligatoirement être homologué¹ par l'administration.

Après la fin du délai de rétractation de 15 jours, la convention doit être envoyée à la Direccte² qui aura 15 jours ouvrables pour rendre sa décision. En l'absence de réponse dans ce délai, la convention est considérée comme homologuée.

¹ homologué : validé

² Directe: direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Source: web Figaro - juin 2017

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code AP 1906 - ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 11/11